

## Trouver des solutions à la traite dans l'industrie du sexe : il est temps de reconnaître la contribution des travailleuses du sexe

Borislav Gerasimov

**Les efforts pour combattre la traite dans l'industrie du sexe doivent respecter les décisions et les actions des travailleuses du sexe, et les reconnaître, ainsi que leurs organisations, comme des parties prenantes légitimes du mouvement de lutte contre la traite.**

La lutte contre la traite a connu une forte augmentation depuis l'adoption en 2000<sup>1</sup> du Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Les efforts contre la traite ont attiré des millions de dollars de financement et d'activités de la part de divers acteurs, parmi lesquels on compte maintenant des institutions gouvernementales, des organisations internationales, des organisations de la société civile, des groupes de défense des droits des femmes ou des droits des migrants, ainsi que des mouvements sur les droits du travail, des syndicats, des groupes religieux, et même des entités à but lucratif<sup>2</sup>. Ces groupes s'impliquent dans un aspect ou plus des trois « piliers » du travail de lutte contre la traite tel qu'il a été défini par le protocole des Nations Unies : prévention, protection et répression.

En 2009, la Secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, a ajouté un quatrième « pilier » – partenariats – soulignant ainsi la nécessité d'une coopération et d'une coordination plus efficaces entre les acteurs. Depuis lors, ce quatrième pilier a été institutionnalisé par le biais de plusieurs groupes de travail nationaux et internationaux réunissant des parties prenantes. À noter toutefois, l'absence flagrante des organisations représentant les intérêts des travailleuses de l'industrie du sexe au sein de cette réponse institutionnalisée. L'exclusion des travailleuses du sexe et de leurs organisations au cours de l'élaboration des politiques qui les concernent n'a rien de nouveau. Enracinée dans des perceptions traditionnellement moralisantes et réprobatrices des travailleuses du sexe, cette exclusion a été récemment plus influencée par la conceptualisation du travail du sexe par les penseuses féministes du Nord global qui considèrent qu'il s'agit d'une forme de violence à l'égard des femmes à laquelle il est impossible qu'elles puissent véritablement consentir de manière significative. De telles perceptions ont donné au travail de lutte contre la traite sa forme actuelle et ont contribué à renforcer la marginalisation des travailleuses du sexe et

ce, au prix d'un impact négatif considérable sur leur existence, leur travail et leur bien-être<sup>3</sup>.

Une étude publiée en 2018 par l'Alliance mondiale contre la traite des femmes (Global Alliance Against Traffic in Women – GAATW<sup>4</sup>), sur laquelle se fonde cet article, documente les stratégies que les travailleuses du sexe et leurs organisations emploient pour prévenir et combattre la violence, la coercition et l'exploitation dans l'industrie du sexe, y compris dans les cas de traite à des fins de prostitution. Elle démontre clairement que ces personnes doivent être considérées comme des partenaires déterminantes dans la lutte contre la traite<sup>5</sup>.

### La connaissance est pouvoir

Bien qu'opérant dans différents contextes, les représentantes d'organisations de travailleuses du sexe avec lesquelles les chercheurs de GAATW se sont entretenus adoptent la même approche pour soutenir les travailleuses du sexe. Ces organisations gèrent toutes un espace qui fonctionne comme centre d'accueil et dans lequel les membres de la communauté peuvent partager des repas, établir des liens d'amitié et discuter des questions qui les préoccupent. Les membres peuvent également obtenir accès à un ensemble de services qui vont des cours de langue à des groupes de soutien, en passant par un accompagnement psychologique et des services de santé. Toutes les organisations mènent également des activités de sensibilisation des travailleuses du sexe – écoute, conseil, intervention et services d'orientation en fonction des besoins individuels.

En Thaïlande, par exemple, l'organisation Empower organise des cours de Thaï et d'Anglais pour les travailleuses du sexe. Ces cours sont utiles non seulement pour travailler avec les clients (par exemple pour négocier les services et les prix, et éviter les malentendus), mais aussi pour celles qui décident de quitter l'industrie et changer de travail. Toutes les organisations fournissent des conseils juridiques aux travailleuses du sexe, directement ou par le biais d'une réorientation,

notamment en ce qui concerne des désaccords avec des clients ou des responsables, ou à propos de leur statut d'immigration. Plusieurs d'entre elles donnent également des informations à celles qui sont nouvelles dans l'industrie sur les zones de travail considérées comme sûres, la manière de communiquer et négocier avec les clients, les clients à éviter, comment et où faire de la publicité et les prix à pratiquer. Ce type de mise à disposition d'informations sur les lois, les droits et les conditions de travail est une bonne pratique bien établie qui a pour but de réduire la vulnérabilité des migrants et de la main-d'œuvre à bas coût face à l'exploitation et aux abus, notamment à la traite, et à ce titre, de nombreuses organisations de lutte contre la traite entreprennent des activités de cet ordre.

Toutes les employées des organisations avec lesquels nous avons parlé s'impliquent également dans des activités publiques – conférences, manifestations, travail avec les médias ou plaidoyer politique – en vue de trouver des solutions à la criminalisation et la stigmatisation de la prostitution. C'est là un aspect important parce que les trafiquants exploitent la criminalisation et la stigmatisation pour maintenir les victimes sous leur contrôle en les convainquant que si elles s'adressent à la police, elles ne seront pas crues et qu'au contraire elles seront arrêtées et mises en prison pour prostitution et dans le cas des migrantes, déportées. Éliminer la stigmatisation et les sanctions criminelles et administratives à l'égard du travail du sexe et réussir à établir des relations respectueuses entre les travailleuses du sexe et la police auraient pour effet de faciliter l'identification (notamment l'auto-identification) des victimes de traite au sein de l'industrie.

### Solutions communautaires

Notre étude montre également que les travailleuses du sexe utilisent leurs propres ressources pour apporter de l'assistance à d'autres se trouvant dans la même situation. À Durban en Afrique du Sud, des pairs, éducatrices et sensibilisatrices, de l'organisation Sisonke ont découvert des jeunes femmes et des adolescentes sous le contrôle d'un proxénète qui se tenait à proximité. Sous prétexte de distribuer des préservatifs, elles ont réussi à donner à ces jeunes filles le numéro de l'assistance téléphonique de l'organisation, celles-ci ont appelé plus tard le personnel de l'assistance téléphonique qui a pu signaler le cas à la police. Cela s'est soldé par un succès et par une inculpation dans l'un des plus importants cas de traite d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle en Afrique du Sud.

En Inde, l'un des comités du collectif de travailleuses du sexe Veshya Anyay Mukti Parishad

(VAMP) a été contacté par la tenancière d'une maison de passes qui suspectait que l'une des filles que lui avait amenée un proxénète était mineure. Lorsque les membres du comité se sont rendues à la maison de passes pour enquêter, le proxénète a déplacé la fille en taxi pour l'amener dans un autre quartier. Le comité a alerté ses homologues dans le quartier qui ont découvert où le proxénète avait emmené la fille. Les membres du comité ont fini par la trouver, ont vérifié qu'elle était effectivement mineure, ont contacté ses parents, ont apporté un soutien psychologique aux parents et à la jeune fille et les ont adressés à la police. Bien que ce proxénète ait à nouveau réussi à s'échapper, l'action entreprise par le comité des femmes a eu un tel impact qu'il n'est jamais revenu dans cette communauté.

Ce que ces exemples, ainsi que d'autres cas documentés par l'étude GAATW ont en commun c'est le fait que les solutions ne sont pas toujours évidentes ou conventionnelles ; dans certains cas, les travailleuses du sexe doivent faire preuve d'ingéniosité afin de trouver la solution la mieux adaptée. Des mesures traditionnelles de lutte contre la traite visant à identifier les victimes telles que les opérations de « descente et de sauvetage » menées par les ONG ou la police sont généralement violentes et traumatisantes, à la fois pour les travailleuses du sexe et les victimes de traite<sup>6</sup>. Nos recherches montrent qu'à l'inverse, les interventions menées par des pairs placent les personnes au centre de l'action et sont sensibles aux réalités de l'industrie.

Dans certains pays où nous avons mené nos recherches, les organisations des travailleuses du sexe ont mis en place une coopération pragmatique, même si maladroite, avec les entités étatiques et les ONG en vue de traiter les cas présumés de traite. Par exemple, en Afrique du Sud, SWEAT et Sisonke coopèrent parfois avec la Ligne nationale d'urgence contre la traite humaine et, en Inde, certains officiers de police reconnaissent la nécessité de travailler avec VAMP afin de prévenir la traite.

Toutefois dans la plupart des cas les organisations de travailleuses du sexe sont exclues des sphères institutionnelles et politiques. En Espagne, l'organisation Hetaira n'a pas été acceptée au sein du réseau national d'ONG pour la lutte contre la traite. En Afrique du Sud, SWEAT a dû quitter la Coalition de lutte contre la traite du Cap-occidental du fait de l'hostilité des autres membres à propos de ses prises de position à l'égard de la prostitution.

### Des priorités communes

En fin de compte, les organisations de travailleuses du sexe sont des organisations de défense des

droits des travailleuses qui ont pour mandat principal la garantie du respect des droits humains, économiques, sociaux, politiques et du travail de leurs affiliées par les acteurs étatiques et non étatiques. Dans une certaine mesure, leur travail est tout à fait similaire au travail des ONG de lutte contre la traite qui sont membres de GAATW. Par exemple, les organisations de travailleuses du sexe fournissent des informations sur les droits et sur les conditions de travail, et indiquent où obtenir de l'aide en cas de violation de ces droits. Dans le domaine de la lutte contre la traite, il est couramment fait référence à ce type d'activités en tant que prévention, sensibilisation ou autonomisation. Dans les cas de violations des droits, et notamment dans les cas de traite, les organisations de travailleuses du sexe proposent une assistance pour déposer des plaintes et traiter avec la police, les tribunaux et les services d'immigration ; couvrir les besoins élémentaires ; fournir un soutien psychosocial et une aide à la médiation familiale ; aider les femmes à retourner dans leur communauté et à trouver un emploi. Dans le domaine de la programmation contre la traite, on fait généralement référence à des activités d'intégration/réintégration ou des services d'inclusion sociale.

L'amalgame automatique et inexact de tout travail sexuel à la traite et l'opinion selon laquelle toute forme de prostitution est une exploitation, empêchent de nombreuses organisations de lutte contre la traite de percevoir les similarités entre

leurs priorités et activités et celles des organisations de travailleuses du sexe alors qu'elles n'ont rien d'incompatibles : les organisations de travailleuses du sexe peuvent lutter contre les situations de traite et les organisations de lutte contre la traite peuvent respecter les droits des travailleuses du sexe. Nous espérons que l'étude de GAATW puisse favoriser une nouvelle approche respectueuse des décisions et des actions des travailleuses du sexe et les reconnaître comme des partenaires essentielles dans la lutte contre la traite humaine.

**Borislav Gerasimov** [borislav@gaatw.org](mailto:borislav@gaatw.org)

Coordinateur des Programmes de communication et de plaidoyer, Global Alliance Against Traffic in Women [www.gaatw.org](http://www.gaatw.org); Rédacteur d'*Anti-Trafficking Review* [www.antitraffickingreview.org](http://www.antitraffickingreview.org)

1. [bit.ly/UN-Palermo-Protocol](http://bit.ly/UN-Palermo-Protocol)
2. Bernstein E (2018) *Brokered Subjects: Sex, Trafficking, and the Politics of Freedom*, The University of Chicago Press
3. Voir par exemple Chuang J (2010) « Rescuing Trafficking from Ideological Capture: Prostitution Reform and Anti-Trafficking Law and Policy », *University of Pennsylvania Law Review*, Vol 158(6): 1655–1728 [bit.ly/Chuang-2010](http://bit.ly/Chuang-2010)
4. Un numéro de RMF publié en 2006, « Trafic d'êtres humains : préserver les droits et comprendre les failles » avait été produit avec le soutien et les conseils de GAATW. [www.fmreview.org/fr/trafic-detres-humains-preserver-les-droits-et-comprendre-les-failles](http://www.fmreview.org/fr/trafic-detres-humains-preserver-les-droits-et-comprendre-les-failles)
5. GAATW (2018) *Les travailleuses du sexe s'organisent pour le changement* [bit.ly/GAATW-travailleuses-du-sexe-changement](http://bit.ly/GAATW-travailleuses-du-sexe-changement)
6. Ahmed A et Seshu M (2012) « 'We have the right not to be 'rescued' ...': When Anti-Trafficking Programmes Undermine the Health and Well-Being of Sex Workers », *Anti-Trafficking Review*, Vol 1: 149–165 <https://doi.org/10.14197/atr.201219>